

ORIGINAL

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 84/399 DU 23/04/84
Portant Convocation de l'Assemblée
Nationale Populaire en session Or-
dinaire.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

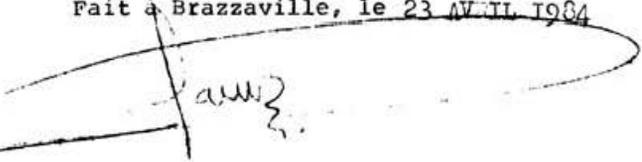
Vu la Loi n° 23/80 du 10 Octobre 1980, portant règlement Intérieur de
l'Assemblée Nationale Populaire.

DECRETE :

ARTICLE 1er. l'Assemblée Nationale Populaire est convoquée en session Ordinaire le
Mardi 8 Mai 1984 à 10 Heures.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 AVRIL 1984


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.